

<http://www.snetap-fsu.fr/Manque-d-informations-sur-le-bilan.html>



Manque d'informations sur le bilan carte scolaire

- Les Dossiers - Carte scolaire -

Date de mise en ligne : vendredi 3 octobre 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Objet : bilan des évolutions de structures

Madame la Directrice Générale,
Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

à Madame Mireille RIOU-CANALS Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche 1 ter Avenue de
Lowendal 75700 PARIS O7 SP

Paris, le 2 octobre 2014

À la demande du Snetap-[FSU](#), vous avez bien voulu ajouter à l'ordre du jour du [CTEA](#) du 23 septembre le bilan des évolutions des structures.

Une note de présentation ces évolutions des structures nous a donc été remise en séance.

Cependant, **en l'absence de tableau exhaustif des évolutions des structures à cette rentrée, cette note ne pouvait appeler à aucun commentaire de la part des organisations syndicales.**

[>](http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/bilan_structures_2.pdf "PDF - 140.6 ko")

Document présenté par la DGER sur les évolutions de la carte scolaire à la rentrée 2014 au CTEA du 23 septembre 2014.

Or, jusqu'en 2012 et avant la décentralisation, la [DGER](#) présentait devant les instances de l'enseignement agricole, les évolutions de la carte scolaire de la rentrée.

Cette présentation était alors accompagnée d'un document récapitulatif de l'ensemble de ces évolutions classées par composantes.

L'acceptation par vous même de ce point à l'ordre du jour du [CTEA](#) ne nous permet pas de croire à une volonté de votre part de rétention de l'information.

La transmission aux organisations syndicales représentatives d'un document complet serait susceptible de lever toute ambiguïté sachant que les priorités politiques du gouvernement en faveur de l'éducation sont sans commune mesure avec ce qu'elles étaient alors.

L'élaboration du 6ème schéma nécessite une photographie la plus complète possible de notre système éducatif.

L'impact des décisions récentes et notamment de carte scolaire contribuera à affiner cette appréciation nécessaire et préalable à la définition de nouvelles orientations.

En l'attente de ces informations complémentaires, soyez assurée, Madame la Directrice Générale, de notre total dévouement au service public d'enseignement agricole.

ü
üüü
ü